

# CAMP DE JOUR 2023



## Guide de procédures **pour les parents**

À lire et à conserver pour tout l'été!





## GUIDE DE PROCÉDURES POUR LES PARENTS DU CAMP DE JOUR 2023

La Corporation des Loisirs de St-Zéphirin est heureuse de participer et de contribuer à la réalisation du programme des camps de jour. Nous vous présentons ce document qui est conçu dans le but de vous préparer à l'intégration et à la participation de votre (vos) enfant(s) au camp de jour. Il s'agit d'un guide de référence sur les procédures et politiques mises en place et en vigueur pour la saison estivale 2023. Nous vous invitons à le consulter et à le conserver jusqu'à la fin du programme du camp de jour 2023.

Si toutefois vous aviez d'autres interrogations sur le camp de jour, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 450 564-2188 ou par courriel à [loisirs@saint-zephirin.ca](mailto:loisirs@saint-zephirin.ca).

L'équipe de gestion du camp de jour

**Nathalie Fréchette**, Agente de développement communautaire  
819 313-7426 | [loisirs@saint-zephirin.ca](mailto:loisirs@saint-zephirin.ca)

**Chantal St-Cyr**, Conseillère municipale (comité des Loisirs)  
819 388-7741

## LES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR

« *Durant le camp de jour, seul l'enfant est en vacances.* »

Sous la responsabilité de la Corporation des loisirs et de la coordonnatrice du camp de jour, l'animateur organise et anime les activités pour les jeunes de 5 à 12 ans durant la période estivale.

### Auprès des enfants

L'animateur est la référence immédiate pendant le camp de jour et un repère pour chaque enfant...

- ❖ Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants;
- ❖ Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes;
- ❖ Il sait accepter le refus, solliciter sans forcer;
- ❖ Il sait proposer et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas;
- ❖ Il sait adapter les activités à l'âge des enfants;
- ❖ Il gère complètement son activité, de la préparation jusqu'au rangement;
- ❖ Il respecte les enfants en tant qu'individus à part entière;
- ❖ Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités;
- ❖ Il guide l'enfant dans son cheminement personnel;
- ❖ Il fait prendre conscience aux enfants du respect d'autrui;
- ❖ Il donne l'exemple (tenue, cigarette, attitude, langage, cellulaire...).

### Avec les parents

- ❖ Il discute avec les parents lorsqu'ils s'informent sur la journée de leur enfant;
- ❖ Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait les orienter vers les personnes concernées;
- ❖ Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

### Auprès de son environnement

- ❖ Il doit connaître l'environnement avant de le faire connaître à l'enfant (en écarter tout danger). Ex : infrastructures, clôtures, etc.;
- ❖ Il respecte l'environnement;
- ❖ Il doit donner une bonne image de son groupe en sortie et en public (magasins, plage, musées, etc.);
- ❖ Il doit savoir s'adapter et profiter des possibilités offertes;
- ❖ Il doit mettre l'environnement à la portée des enfants.

## LES AIDE-ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR

En soutien à l'animateur, l'aide-animateur pourra animer des activités et soutiendra l'animateur pour le bon déroulement des activités.

Description de tâches :

- ❖ Il collabore à assurer la sécurité et le respect des enfants sous la responsabilité de son animateur;
- ❖ Il anime de façon plus ou moins régulière des activités pour le groupe d'enfants sous la responsabilité de son animateur;
- ❖ Il aide à la logistique nécessaire à la réalisation de ses activités;
- ❖ Il vérifie l'état sécuritaire du site d'animation, des équipements et du matériel. Il avise l'animateur de tout problème;
- ❖ Il prend soin du matériel mis à sa disposition`
- ❖ Il voit à l'entretien et la propreté du site d'animation et des espaces de rangement du matériel;
- ❖ Il peut accompagner un animateur lors des sorties spéciales d'un groupe.

## RÈGLES ET RÉGIE INTERNE DU CAMP

### Politique de paiement

Les parents doivent effectuer le paiement total lors de l'inscription. À moins d'un déménagement ou d'un manque de place au camp de jour, aucun remboursement ne sera fait.

### Relevés 24 pour frais de garde (provincial)

« Les frais payés pour la garde d'un enfant peuvent donner droit à un crédit d'impôt remboursable... (voir [Clientèles et conditions](#)). » (Référence : Site de Revenu Québec, <http://www.formulaire.gouv.qc.ca>)

Afin de recevoir votre Relevé 24 pour frais de garde, vous devez transmettre le numéro d'assurance sociale du payeur lors de l'inscription. Le relevé 24 sera émis au plus tard au mois de mars de l'année suivante et vous sera expédié par la suite. Si vous déménagez durant l'année, vous êtes tenu responsable d'informer le responsable de votre camp de jour de ces changements.

### Objets défendus et objets perdus

Les jouets et les objets de valeur tels que : « iPod », cellulaire, jeux vidéo, bijoux, argent de poche ou autres, NE SONT PAS ADMIS au camp.

**Important** : bien identifier les vêtements et accessoires au nom de votre enfant. Consulter un animateur ou un aide-animateur de votre camp de jour si vous ne trouvez pas un objet perdu.

**La municipalité et le comité des loisirs ne sont pas tenus responsables des objets perdus ou volés.**

## FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Dates :	Du 26 juin au 18 août 2023
Horaire :	De 8h à 17h, lundi au vendredi
Service de garde :	De 7h30 à 8h et de 17h à 17h30 (voir tableau des tarifs pour bénéficier du service de garde)
	→ Le camp de jour sera fermé le 1 <sup>er</sup> juillet 2023
	→ Semaines de la construction : ouvert
	→ Tarification journalière : 50\$ pour les résidents et les non-résidents

### Départ plus tôt

Il est recommandé de venir chercher votre enfant en fin de journée ou à l'heure du dîner. Lors de ces deux périodes, les enfants sont habituellement près du Centre communautaire. L'animateur qui planifie une activité extérieure n'a pas à changer son horaire. Le parent qui n'a pas le choix de venir chercher son enfant pendant les heures d'animation, devra en aviser l'animateur lors de l'arrivée du jeune pour que celui-ci puisse lui dire où, il sera vers l'heure où il viendra chercher son enfant.

### Présence et absence au camp

L'équipe d'animation prend les présences en début de journée. Vous devez vous assurer de présenter votre enfant à l'animateur, à l'endroit indiqué lors des activités spéciales. Si votre enfant arrive après la prise de présence (ce qui se fait environ 30 minutes après le début du camp), veuillez en informer l'animateur dès l'arrivée de votre enfant. **Nous demandons aux parents de ne pas entrer dans la salle communautaire.** Veuillez rester dans l'entrée et attendre qu'un animateur vienne vous voir.

Si vous prévoyez que **votre enfant sera absent pour un jour ou plus ou lors d'une activité spéciale**, veuillez nous en informer.

Si votre enfant présente un ou plusieurs **signes de maladie** (fièvre, éruptions cutanées, diarrhée, vomissements), nous vous demandons de le garder à la maison. Si votre enfant est présent au camp de jour et qu'il est malade et/ou incommodé, nous communiquerons avec vous pour vous en informer. Par la suite, des mesures et décisions seront prises pour le bien-être de celui-ci. Si un accident important survient (ex : bras cassé), selon la situation, nous communiquerons en premier lieu avec le parent. Si nous ne parvenons pas à le rejoindre, nous contacterons les répondants de l'enfant et, s'il n'y a toujours pas de réponse, nous appellerons les ambulanciers (les frais seront défrayés par le parent de l'enfant). Vous devez donc nous fournir une liste de personnes à contacter au besoin, autre que le parent.

**Nous ne laisserons jamais votre enfant quitter le camp de jour avec un autre adulte, à moins d'avoir été avisé par le parent.** Vous devez fournir un billet d'autorisation, si vous acceptez que votre enfant quitte le camp de jour à pied.

**IMPORTANT :** Merci d'avertir ou de vous assurer que l'animateur vous ait vu avant de partir avec votre enfant à la fin du camp.

### Frais de retard

Le camp de jour débute à 8 h 00 et se termine à 17 h 00, **une amende de 5\$ par 15 minutes par enfant est imposée pour les familles retardataires. Les frais de 5\$ s'appliqueront à partir de 17h01.** Ce paiement sera remis directement à l'animateur. Nous vous demandons de respecter cette règle. Pour les parents ayant inscrit leur(s) enfant(s) au service de garde, les frais de 5\$ s'appliqueront à partir de 17h31.

Pour des raisons de santé, l'accès aux animaux est strictement interdit au camp de jour.

### Avant et après le camp de jour...

Nous ne sommes pas responsables de ce qui peut survenir à vos enfants avant ou après les heures d'ouverture du camp.

## **SANTÉ ET SÉCURITÉ**

### Recommandations COVID-19 pour le camp de jour

Les mesures sanitaires ne sont plus obligatoires, mais nous maintiendrons les routines d'hygiène tels le lavage des mains, le nettoyage des toilettes et des lieux fréquentés régulièrement. Bref, nous utiliserons judicieusement l'expérience acquise ces dernières années dans la gestion des risques. Par ailleurs, une procédure est établie pour la prise en charge de personnes qui développent des symptômes durant le séjour au camp et nous l'appliquerons si nécessaire.

Le camp de jour s'engage à informer les parents de toute situation problématique en lien avec la COVID-19 et le parent s'engage à informer le camp de jour de toute problématique de santé en lien avec la COVID-19.

## Médication

Les enfants qui prennent une médication, principalement pour l'hyperactivité ou trouble de comportements, sont fortement encouragés à respecter la posologie durant l'été, pour éviter que le comportement de l'enfant ne nuise à lui-même ou aux autres enfants.

Les animateurs ne sont pas autorisés à donner une médication sans une autorisation écrite des parents. Si votre enfant est autonome dans la prise de son médicament, veuillez en aviser l'animateur.

## En vélo au camp

Les vélos servent uniquement à voyager au camp de jour. Un enfant peut se voir interdire de venir à vélo, s'il ne respecte pas cette règle. Il ne peut donc pas se « promener » durant la journée ou encore prêter son vélo. Évidemment, le port du casque est fortement recommandé.

## Lunch

Vous devez fournir un «lunch» à votre enfant pour le dîner. Prévoyez également deux collations. Il est très important de bien identifier le sac à lunch pour ne pas le confondre avec ceux des autres. Vous pouvez préparer un repas froid ou à réchauffer, car il y a un micro-ondes à la disposition des animateurs. Afin de ne pas allonger inutilement l'heure du lunch, il est toutefois recommandé de mettre les lunches chauds dans des thermos. L'enfant doit apporter une bouteille d'eau tous les jours. Nous privilégions une bouteille réutilisable pour que l'enfant puisse la remplir au besoin lors des journées plus chaudes.

Il est fortement suggéré :

- ✓ D'inclure dans le lunch des aliments des 4 groupes alimentaires du « Guide canadien » ;
- ✓ D'éviter chocolat, chips, bonbons et boissons gazeuses ;
- ✓ De prévoir deux collations saines par jour.

**IMPORTANT** : Comme certains enfants qui fréquenteront le camp pendant l'été sont allergiques aux arachides et autres noix, nous demandons votre collaboration pour **éviter d'inclure des aliments contenant des noix ou des arachides** dans les collations et les repas de votre enfant.

Ces mesures visent avant tout à procurer un environnement sécuritaire à vos enfants. Nous comprenons que ces mesures peuvent comporter des inconvénients pour vous, c'est pourquoi nous voulons vous exprimer, toute notre reconnaissance et notre appréciation pour votre attention à ce sujet.

## Poux

Personne n'est à l'abri de ces petits « intrus ». Si cette situation arrive à votre enfant, nous vous demandons de lui donner un traitement approprié et de le garder à la maison durant les 2 jours qui suivent le traitement afin de contrôler la propagation. Il est également important d'en aviser un responsable pour éviter la propagation. Merci de votre collaboration.

## Période de jeux d'eau

Cette activité est très populaire auprès des enfants. Nous vous encourageons à prévoir le maillot de bain et la serviette à chacune des journées de camp de jour, car la décision d'aller se rafraîchir est souvent prise le jour même. Il faut aussi garder à l'esprit que les animateurs sont sur place pour animer. Leurs responsabilités sont d'assurer le plaisir et la sécurité des enfants et non pas de ramasser tous les objets que les enfants peuvent laisser traîner lors de cette activité.

## Crème solaire

Chaque famille doit fournir une bouteille de crème solaire **en vaporisateur** bien identifiée afin de faciliter l'application par l'animateur mais également pour éviter que ce dernier soit obligé de se laver les mains entre l'application de chaque jeune. La bouteille en vaporisateur est donc là pour une question de salubrité mais également pour sauver du temps.

Nous vous demandons de fournir une bouteille de crème solaire identifiée qui restera au camp de jour pour tout l'été.

## Prise de photos

Il est possible que les animateurs prennent des photographies des enfants pour en mettre éventuellement quelques-unes sur la page Facebook de la municipalité. **Nous vous demandons de nous avertir par écrit si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié.**

## MATÉRIEL DE TOUS LES JOURS

Les activités se déroulent la plupart du temps dehors, alors prévoir des vêtements en conséquence. Il est recommandé de mettre un coton ouaté ou manteau dans le sac à dos de votre enfant pour les débuts et fins de journées plus fraîches.

### Indispensables à mettre dans le sac de votre enfant :

- ✓ Bouteille d'eau réutilisable identifiée
- ✓ Crème solaire identifiée
- ✓ Espadrilles
- ✓ Maillot de bain
- ✓ Serviette de plage
- ✓ Lunch
- ✓ 2 collations
- ✓ Casquette ou chapeau
- ✓ Vêtements de rechange

Prévoir des vêtements en fonction de la température de la journée. Bien identifier les articles au nom de l'enfant. Des endroits sont prévus sur chacun des sites pour déposer ses effets durant la journée. Il est recommandé que votre enfant porte des vêtements sports avec de bons souliers de course.

### Attention :

- Ne pas porter d'accessoires (bijoux, montre, collier, etc.);
- Éviter les « gougounes » et souliers inconfortables afin d'assurer le confort et la sécurité de l'enfant pendant les activités.

**IMPORTANT :** Vous devrez fournir une autorisation écrite pour que les animateurs appliquent des crèmes solaires ou insectifuges à votre enfant.

## CODE DE VIE

L'objectif poursuivi n'est pas de compliquer le fonctionnement de la vie au camp. Au contraire, ces règles sont établies afin de nous permettre de « mieux vivre ensemble ». Vivre avec les autres, ça s'apprend. « Pour mieux vivre ensemble », j'ai des droits, mais j'ai aussi des devoirs, car je suis responsable de ce que je fais.

### J'ai des droits

- J'ai le droit d'être respecté.
- J'ai le droit d'être en sécurité et d'être protégé contre tout mauvais traitement.
- J'ai le droit d'apprendre à vivre en harmonie, à régler mes problèmes et mes conflits d'une manière satisfaisante par la discussion et l'échange.
- J'ai le droit de venir au camp pour apprendre et m'amuser dans un environnement sain.

#### J'ai des devoirs

- J'ai le devoir de poser des gestes et d'utiliser un comportement respectueux envers moi-même et envers les autres.
- J'ai le devoir de démontrer un savoir-vivre en présence des autres.
- J'ai le devoir de surveiller mon langage.
- J'ai le devoir de participer activement aux activités de mon groupe.
- J'évite d'agacer, de provoquer ou de ridiculiser les autres.
- Je surveille mon comportement (cris, colère).
- Je garde une attitude positive.
- J'appelle les gens par leur prénom.
- J'écoute les consignes du personnel.
- Je tiens les lieux propres, salubres et en bon état.

#### Pour m'aider à mieux profiter de mon été

- Je me couche tôt.
- Je prends de bons repas (surtout le déjeuner).

## TOLÉRANCE ZÉRO

Les comportements suivants pourraient engendrer le **retrait immédiat, de manière permanente ou temporaire**, de l'enfant au camp de jour :

- Les batailles ne sont pas acceptées ainsi que toutes autres formes de violence physique ou verbale ou d'intimidation.
- La destruction, les bris ou l'endommagement du matériel (et infrastructures) du camp ou d'autrui sont interdits. Tout bris ou vandalisme sera facturé au parent responsable de l'enfant fautif.
- Le non-respect **volontaire ou récurrent** des mesures en lien avec la COVID-19 (ex : tousser ou cracher volontairement sur des personnes ou des objets, refuser de se laver les mains, etc.), ne seront pas tolérés.

## Systeme de discipline

Les comportements susceptibles d'avertissement et même de renvoi définitif du camp de jour sont : **la violence, l'impolitesse répétée, le bris de matériels, le refus d'obéir aux consignes, un langage vulgaire, une conduite inacceptable, une sortie du terrain sans permission, le non-respect volontaire ou récurrent des mesures en lien avec la COVID-19**. Voici ce que le personnel du camp fera lorsqu'un enfant présentera des difficultés de fonctionnement à répétition :

Premièrement : Avertissement verbal, discussion et information aux parents.

- Écouter l'enfant quant aux raisons qui l'ont fait agir inadéquatement.
- Aider l'enfant à bien comprendre ce qu'on attend de lui et/ou à cerner le problème.
- Trouver avec l'enfant des solutions plus acceptables.
- Les parents seront informés du comportement de leur enfant dès le manquement à un ou plusieurs des devoirs précités.

Deuxièmement : 2e avis écrit aux parents et suspension d'une journée (possibilité d'une 2e rencontre avec les parents).

Troisièmement : Retrait d'une semaine ou la suspension totale pour le reste du camp de jour. La situation sera évaluée par un comité indépendant concernant la durée.

Veillez noter que :

- Si l'enfant ne collabore pas et que la situation persiste, l'équipe de coordination du camp se réserve le droit de suspendre l'enfant du camp (sans aucun remboursement).
- Si le comportement du parent est jugé inadéquat et inacceptable, l'équipe de coordination du camp se réserve le droit de suspendre en tout temps l'enfant du camp (sans aucun remboursement).

**IMPORTANT :** Ne pas oublier que lorsque l'animateur discipline un enfant, c'est tout le reste du groupe qui est puni en raison de l'arrêt des activités du camp. L'animateur ne peut pas animer et faire de la discipline en même temps. Comme parent, vous déboursez pour que votre enfant s'amuse et non pour que votre enfant soit toujours en arrêt de jeu parce qu'un autre enfant du groupe ne respecte pas les consignes.

Comme parent, vous connaissez très bien votre enfant. Si votre enfant présente des troubles à l'école, les mêmes comportements se reproduiront au camp, **il est donc important d'aviser l'équipe d'animation des solutions qui fonctionnent.**

**Pour tous commentaires ou remarques importants et/ou graves, veuillez-vous adresser directement aux responsables de votre camp. Les coordonnées sont indiquées à la première page de ce document.**

Pour aider l'animateur:

- Les animateurs évoluent sous la supervision du responsable de camp de jour, aussi est-il inutile de les accabler d'ordres ou de directives, veuillez plutôt vous adresser directement au responsable;

- Donnez des conseils à l'animateur sur la façon d'agir avec votre enfant;
- N'hésitez pas à demander à l'animateur comment s'est déroulée la journée.
- Informez l'animateur lorsqu'un incident se déroule à la maison et que cela peut avoir une influence sur l'enfant (mal de dents, perte de son chat, décès, etc.);
- Plusieurs enfants considèrent que l'animateur n'a pas de pouvoir sur eux. Faire un retour sur les problèmes de discipline à la maison influence grandement leur comportement car ils comprennent que leurs parents sont informés sur leurs gestes et leurs comportements au camp.

Ces recommandations ont pour objectif d'assurer un été agréable, sécuritaire et mémorable pour tous les enfants qui participeront au camp de jour ainsi que pour les animateurs qui se dévoueront tout l'été à vos enfants.

Merci de votre collaboration!

# *Bon été!*

